

Subventions « Patrimoine »

Le budget primitif 2023 a renvoyé la mobilisation de crédits pour le soutien de projets « patrimoine » au budget supplémentaire. Le vote de ce dernier, lors du Comité syndical de ce jour, intègre l'inscription d'un montant de crédits à hauteur de 50 000 € pour le soutien à des projets. Depuis le dernier Comité syndical, 4 nouvelles demandes ont été reçues, elles sont présentées ci-dessous et récapitulées dans un tableau en fin de note.

Lozérienne VTT 2023 (LVO Sport Event) – 6, 7 et 8 mai 2023

L'Etablissement est sollicité pour participer financièrement à l'édition 2023 de cette manifestation qui traversera le département de la Lozère et fera étape le lundi 8 mai 2023 à Langogne. Pour cette journée, le parcours sera principalement positionné autour du lac de Naussac.

Outre l'aspect sportif (3 jours de compétition, des spéciales et des liaisons), cette manifestation a pour ambition de renforcer l'attrait touristique du territoire. Elle comptait près de 483 inscrits en 2022.

L'Etablissement a participé financièrement à cette manifestation en 2022 à hauteur de 3 000 €



Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Frais administratifs, assurance et organisation	8 100 €	CD 48	5 000 €	7%
Communication	29 370 €	Région Occitanie	5 000 €	7%
Logistique	29 350 €	Mairie du Massegros	3 500 €	5%
Secours	4 500 €	PED	4 000 €	5%
Lots, primes et coupes	2 470 €	Mairie de Langogne / CCHA	2 500 €	3%
Animation	3 000 €	Etablissement public Loire	3 000 €	4%
		Sponsors	10 420 €	14%
		Inscriptions	42 370 €	55%
		Recettes diverses	1 000 €	1%
TOTAL	76 790 €	TOTAL	76 790 €	

Maison de Loire d'Indre-et-Loire (37) – Les semaines de l'eau 2022-2023

Dans ce cadre, la Maison de Loire 37 organise à destination des scolaires et du grand public des modules d'animation et des conférences. Cette initiative est organisée pour la 5^{ème} année et l'Etablissement y a participé financièrement à hauteur de 1 324 € en 2018, 795 € en 2019, 1 188 € en 2021 et 1 908 € en 2022.

Budget prévisionnel :

Postes de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Animations scolaires et grand public	23 492 €	Ville de Montlouis-sur-Loire	33 697 €	89,82 %
Montage projet	12 155 €	Etablissement public Loire	3 750 €	10 %
Conférences	1 870 €	Autofinancement	70 €	0,19 %
TOTAL	37 517 €	TOTAL	37 517 €	

Le règlement budgétaire et financier adopté en juin 2016 précise que pour les demandes relatives à des « manifestations », une subvention peut être octroyée jusqu'à hauteur de 5 %, soit une subvention de 1 875 €.

Programme d'éducation à l'éco-citoyenneté et au développement durable dans les écoles de Saint-Etienne pour les rivières Furan, Ondaine et Lizeron 2022-2023 - (Saint-Etienne Métropole – 42)

Saint-Etienne Métropole propose des actions de sensibilisation à la préservation de l'eau et des rivières, en milieu scolaire, durant l'année 2022-2023. Elles concernent les rivières Le Furan, l'Ondaine et le Lizeron. 19 modules d'animation pour chaque rivière sont proposés avec aux choix les thèmes : « Préserver l'eau, la rivière » ou « comprendre le phénomène d'inondation ».

Le budget prévisionnel est le suivant :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Animation + séjours pédagogique CPIE	35 960 €	Saint-Etienne Métropole	10 430 €	29 %
		Département de la Loire	10 070 €	28 %
		Agence de l'eau Loire Bretagne	5 390 €	15 %
		Etablissement public Loire	10 070 €	28 %
TOTAL	35 960 €	TOTAL	35 960 €	

Le règlement budgétaire et financier adopté en juin 2016 précise que pour les demandes relatives à des « produits », une subvention peut être octroyée jusqu'à hauteur de 10 %, soit une subvention de 3 345 €.

Projet photographique sur la Loire – Anne-Marie FILAIRE - photographe

Ce projet vise à photographier la Loire et ses affluents dans une itinérance à hauteur d'homme, depuis la source jusqu'à l'estuaire. Il prendra la forme d'un voyage, orienté par le flux et le lit du fleuve, et d'une observation attentive de son territoire dans sa permanence et sa résilience face au changement climatique.

Ces travaux sont présentés dans de nombreuses institutions et musées en France et à l'étranger, dont le musée national d'art moderne, Centre Pompidou, et la Bibliothèque nationale de France.

Ce nouveau travail porte sur le paysage et au rapport de celui-ci à la temporalité. Il inclut les dimensions de la relation au territoire, des frontières, de l'identité. Ce projet s'inscrit dans la continuité du parcours de la photographe. Ses derniers travaux portent sur la terre, sur les terres excavées du Grand Paris. L'élément « eau », par essence fluide et mouvant, apporte une nouvelle dimension à son travail photographique.

Sur cette partie amont du bassin de la Loire et ses affluents, la photographe propose de remettre à l'Etablissement un ensemble de 12 planches de travail au format 50 x 60 cm (40 photographies par planche), une sélection de 10 photographies choisies en accord avec la photographe, à l'intérieur de ces planches. Les photos seront libres de droits pour toute exploitation pour diverses communications de l'Etablissement. La participation financière s'élèverait de manière forfaitaire à 3 000 €.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les délibérations correspondantes.

Intitulé des projets soumis	Porteur/Bénéficiaire	Budget total	Avis sur les critères d'éligibilité			Subvention sollicitée	Proposition des services
			A	B	C		
Lozérienne VTT 2023 – 6, 7 et 8 mai 2023	LVO Sport Event	76 790 €	Naussac			3 000 €	3 000 €
Les semaines de l'eau 2022-2023	Maison de Loire d'Indre-et-Loire (37)	35 517 €		X	X	3 750 € 10 %	1 875 € (5 %)
Programme d'éducation à l'éco-citoyenneté et au développement durable dans les écoles de Saint-Etienne pour les rivières Furan, Ondaine et Lizeron 2022-2023	Saint-Etienne Métropole (42)	35 960 €		X	X	10 070 € 28 %	3 345 € (10 %)
Projet photographique sur la Loire	Anne-Marie FILAIRE - photographe		X	X	X	3 000 €	3 000 €
TOTAL						19 820 €	11 220 €

Subventions « Patrimoine » – Dans la limite du montant de crédits prévu chaque année, l'Etablissement public Loire soutient des actions à caractère patrimonial menées par des collectivités, des associations ou encore d'autres acteurs privés. Cet appui se décline dans plusieurs domaines, notamment les suivants : culturel, festif ou sportif.

Pour être éligible, un projet doit intégrer au moins deux des dimensions suivantes :

- l'itinérance à l'échelle du bassin (A) ;
- l'interrégionalité et l'interdépartementalité (B) ;
- l'exemplarité, l'innovation et le caractère reproductible des interventions (C).

La participation financière de l'Etablissement public Loire est établie comme suit :

- demandes relatives à des « produits » : subvention jusqu'à hauteur de 10 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la disponibilité ou du libre usage du produit ;
- demandes relatives à des « manifestations » : subvention jusqu'à hauteur de 5 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; pour les montants les plus élevés, possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la visibilité.

De préférence, la règle la plus favorable aux finances de l'Etablissement est appliquée.

En lien avec l'intégration territoriale de la gestion des ouvrages dont il est propriétaire, l'Etablissement accorde une attention particulière aux demandes présentant un intérêt local concernant les sites de Villerest et de Naussac, pour lesquels il peut être dérogé aux critères ci-dessus.

Une visibilité du soutien octroyé par l'Etablissement public Loire est demandée, avec notamment la présence de son logo sur tous les supports de diffusion et de communication, voire l'invitation de représentants pour les manifestations financées.

Extrait du Règlement budgétaire et financier (juin 2016)